

Mme Danièle Fécourt
Candidate tête de liste
"J'aime Le Rouret"
6 chemin du Castellet
06650 LE ROURET

e-mail : danièle.fecourt@orange.fr

envoyé en recommandé avec AR.

Préfecture des Alpes-Maritimes
Monsieur le Préfet
147 Bd du Mercantour
06200 NICE

Objet : Campagne électorale au Rouret / Séance de Conseil Municipal du 13 février 2020

Le Rouret, le 17 février 2020.

Monsieur le Préfet,

Je mène campagne dans le cadre des élections municipales du 15 mars prochain au Rouret. Ma liste "J'aime le Rouret" sera déposée en Préfecture dans les délais requis. J'ai assisté dans le public à la dernière séance de Conseil Municipal du mandat actuel, le jeudi 16 février dernier. A l'ordre du jour, figurait "le Débat d'Orientation Budgétaire". Le vote du budget a été annoncé pour le jeudi 2 avril, après les élections.

A l'occasion du point sur le Débat d'Orientation Budgétaire, M. le Maire candidat à sa succession, a présenté un bilan de mandat pendant une heure et quinze minutes et aussi plusieurs points de son programme. M. Daniel Fécourt, Conseiller Municipal d'opposition, a enregistré la séance en ayant informé l'assemblée. Il a demandé la parole après 30 minutes d'exposé du Maire, refus de M. le Maire. En fin d'exposé, M. Fécourt a dit "j'acte le fait d'avoir entendu un bilan de mandat, je n'acte pas un débat d'orientation budgétaire". D'autre part, après le Conseil Municipal, Mme la 1ère Adjointe donnait aux élus de la majorité des tracts de 4 pages, supports du bilan de mandat de M. le Maire. Des Rouretans l'ont déjà reçu chez eux, la concomitance entre ces 2 événements est flagrante.

Les textes sont clairs à ce sujet, je les ai trouvés dans le document "mémento des candidats" édité par les services du Ministère Intérieur.

Extraits, page 27 et 28 du mémento : "**§8.2.1.2 Présentation du bilan de mandat** :

S'agissant des bilans de mandat, il convient de distinguer ceux présentés au nom de la collectivité et financés par cette dernière, de ceux réalisés par le candidat.

Le bilan de mandat d'une municipalité ne peut être présenté par une collectivité qu'à des conditions très restrictives. Ce bilan ne devra pas revêtir un caractère promotionnel des réalisations et de la gestion de la collectivité pour ne pas s'apparenter à de la propagande électorale directe ou indirecte au profit des sortants ou de leur parti. Ainsi, le bilan doit conserver un caractère informatif pour les habitants de la commune, ne pas faire explicitement référence aux élections municipales, ne pas relayer les thèmes de campagne d'un candidat, ne pas employer un ton polémique et ne pas présenter les réalisations d'une manière exagérément avantageuse.

La présentation, par un candidat ou pour son compte, dans le cadre de la campagne, d'un bilan de mandat qu'il détient ou a détenu, est autorisée (art. L. 52-1, dernier alinéa), mais à condition de ne pas être financée par une personne morale à l'exception des partis ou groupements politiques, ni sur des

df

fonds publics ni bénéficier des moyens matériels et humains mis à la disposition des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat (L. 52-8)."

M. le Maire, lors de son exposé, a fait référence à plusieurs reprises aux élections du 15 mars prochain et aussi à certains points de son programme pour le prochain mandat. Il a aussi dénigré des points qui sont actuellement soumis à la population, sur le questionnaire qui est en ligne, questionnaire de la liste que je mène. Enfin, à l'évidence, M. le Maire a bénéficié des moyens matériels et humains mis à la disposition des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat pour effectuer son bilan de mandat.

Ces faits s'ajoutent à ceux dénoncés dans mon courrier du 9 février 2020, qui relatait des faits d'intimidation à mon égard.

Je vous saurais gré, Monsieur le Préfet, de rappeler à l'ordre M. le Maire candidat du Rouret. Si besoin, je ferai usage de ces faits après les élections.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma plus haute considération.



Danièle Fécourt
Candidate tête de liste
"J'aime Le Rouret"